



OPERATION ALIMENTATION VACANCES 2017

Bilan global des inspections de l'OAV 2017

L'Opération Alimentation Vacances (OAV), menée entre le 1er juin et le 15 septembre 2017, a conduit à 17 400 inspections des services du ministère de l'agriculture dans toute la France. 263 établissements ont fait l'objet de sanctions administratives et 244 procès-verbaux d'infractions pénales ont été dressés.

Entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2017, les services du ministère de l'agriculture (DD(CS)PP et DAAF) ont réalisé 17 400 inspections dans des établissements du secteur alimentaire, dont 10 144 dans des établissements de restauration, commerciaux ou collectifs.

Parmi ces établissements, plus de 80 % des établissements inspectés ont présenté une situation satisfaisante voire très satisfaisante. Toutefois, 1 638 ont été mis en demeure de procéder à des adaptations de leurs pratiques dans des délais courts et 263 ont fait l'objet de décisions administratives telles que fermetures, suspensions d'activité partielle ou totale, destruction de denrées,... Enfin, 244 procès-verbaux d'infractions pénales ont été établis.

Les résultats de ces contrôles sont rendus accessibles au public sur le site internet <http://alim-confiance.gouv.fr/> : une carte interactive permet de rechercher un établissement par son nom ou son adresse et d'avoir accès à la date de la dernière inspection ainsi qu'au niveau d'hygiène qui y aura été constaté.

Les inspections menées dans le cadre de cette Opération Alimentation Vacances (OAV) portent sur le respect de l'hygiène à tous les stades de la chaîne alimentaire, en privilégiant les établissements où l'augmentation saisonnière de la clientèle est susceptible de créer des problèmes de gestion des stocks, d'entreposage, de respect de la chaîne du froid, ... La formation des personnels, embauchés pour des durées courtes ou travaillant, en effectifs réduits, fait également l'objet d'une attention particulière.